

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00576

Numéro SIREN : 508 270 857

Nom ou dénomination : A & C CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2018 sous le numéro de dépôt 19032

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : A & CONSULTING

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 108 BD CARNOT 78110 LE VESINET

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 5 0 8 2 7 0 8 5 7 0 0 0 1 6

Néant *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 1 7			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (I)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	679 910	CV		679 910
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	10 000	BG		10 000	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	689 910	BK		689 910	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	358 720	CA		358 720
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	620 981	CE	353	620 627
Disponibilités		CF	439 764	CG		439 764	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	1 419 465	CK	353	1 419 112	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 109 375	IA	353	2 109 022	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise		A & CONSULTING		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	1 718 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 270
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	24 131
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	330 276
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	2 074 477
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	24 996
	Dettes fiscales et sociales			DY	9 548
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	34 544	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 109 022	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	34 544
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : A & CONSULTI NG

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE	FF
		FG	45 432	FH	FI 45 432
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	45 432	FK	FL 45 432
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 45 432
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 82 182
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 368
	Salaires et traitements*				FY 16 205
	Charges sociales (10)				FZ 8 391
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 107 146
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (61 714)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 468 178
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK 4 738
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 5 845
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 478 760
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 119
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 119
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 478 641
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 416 927

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise A & CONSULTING				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 512	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 512	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	900	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	84 091	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	84 991	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(83 479)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 171	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	525 704	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	195 428	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	330 276	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP	8 523
			- Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : A & CONSULTING										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	764 001	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	78 272	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	842 273	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	842 273	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NH		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX	84 091	ØY	679 910	ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	68 272	2F	10 000	2G			
TOTAL IV			I3		NJ	152 363	NK	689 910	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	152 363	ØL	689 910	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: A & CONSULTING

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise A & CONSULTING										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A & CONSULTING										Néant ☐			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	10 000	UR		US	10 000			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	1 188		1 188					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	286 722		286 722					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	70 811		70 811					
	Charges constatées d'avance				VS								
	TOTAUX				VT	368 720	VU	358 720	VV	10 000			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	68 272							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	24 996		24 996							
Personnel et comptes rattachés			8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	9 349		9 349							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW										
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	199		199							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	34 544	VZ	34 544							
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

A & C CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1 718 800 euros

Siège social : 108, boulevard Carnot - 78110 LE VÉSINET

508 270 857 R. C. S. VERSAILLES

AFFECTATION DU RÉSULTAT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est un **bénéfice** de **330 276 euros** contre 31 914 euros pour l'exercice précédent, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - à la <i>Réserve légale</i> , 5 % de 330 276 €, soit | 16 514 € |
| - le solde au compte <i>Report à nouveau</i> , soit | 313 762 € |

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui s'élève à **330 276 euros** de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - à la <i>Réserve légale</i> , 5 % de 330 276 €, soit | 16 514 € |
| - le solde au compte <i>Report à nouveau</i> , soit | 313 762 € |

À la suite de ces affectations, la *Réserve légale* s'élève à 17 784 euros et le compte *Report à nouveau* est porté à 337 894 euros.

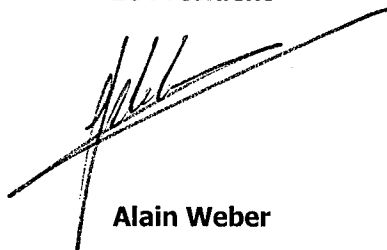
Les capitaux propres ressortent à 2 074 477 euros pour un capital social de 1 718 800 euros.

Conformément à la législation en vigueur, il est précisé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

~*~

Certifié exact
Le Président



Alain Weber

A & C CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1 718 800 euros

Siège social : 108, boulevard Carnot - 78110 LE VESINET

508 270 857 R. C. S. VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

Madame, Monsieur,

Conformément aux obligations légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de notre gestion et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le rapport de gestion, de même que les comptes, bilan et autres documents et renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la législation en vigueur.

I. FAIT(S) MARQUANT(S)

Le fait marquant de l'année 2017 a été constitué par les opérations de sortie du groupe SOGECORE dont la Sarl A & C CONSULTING absorbée fin 2016 par notre Société, était avec 20,55 % du capital (dont 18,35 % acquis en 2011 et 2,2 % acquis au début de l'année 2016) l'un des actionnaires de référence.

Cette participation dans SOGECORE PARTICIPATIONS avait historiquement été acquise pour soutenir le portefeuille de base de la Sarl A & C CONSULTING, notamment eu égard au premier client de notre groupe qu'est la société DASSAULT AVIATION dont la captive de réassurance était cliente de SOGECORE.

Plus de la moitié du chiffre d'affaires de notre groupe dépendait de cette implication ; ainsi, grâce à cette opération de participation dans SOGECORE qui était stratégique pour notre Société, nous avons pu poursuivre notre développement.

II. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2017, composé en totalité de rétrocessions de commissions, s'est élevé à 45 432 euros contre 57 765 euros pour l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2018, on peut s'attendre à la poursuite de la baisse du chiffre d'affaires compte tenu de la cessation à venir de notre positionnement dans l'Agence Aéronautique d'Assurances (AAA), partenaire du courtier ASCORA, qui nous apporte les rétrocessions.

III. ACTIVITÉ DES FILIALES, SOUS-FILIALES ET PARTICIPATIONS

➤ SCI BLAINVILLE (Participation)

L'exercice 2017 a été marqué par l'acquisition d'un terrain contigu et quelques travaux d'aménagement y afférents. Au plan comptable, l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est traduit par une perte de (11 059) euros.

➤ SCI CABRI (Participation)

L'exercice 2018 sera le premier exercice de pleine activité de cette société.

Cette société enregistre pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 une perte de (3 007) euros.

PW

➤ **SOGECORE PARTICIPATIONS** (Participation)

En 2011, à l'initiative et sous la pression du groupe DASSAULT, principal partenaire de la Sarl A & C CONSULTING, il a été décidé d'investir dans SOGECORE, société de gestion de captives de réassurances au Luxembourg, qui gérait entre autres la captive de ce groupe aéronautique .

Il s'agissait d'éviter que DASSAULT RÉASSURANCE, la captive de DASSAULT AVIATION, ne rencontre de graves perturbations susceptibles d'endommager par ricochet le chiffre d'affaires de la Sarl A & C CONSULTING.

En effet, SOGECORE, du fait des « faiblesses » tant professionnelles que financières de son président, venait de subir des pertes de clients considérables, pouvant mettre en cause la viabilité du système voire la pérennité du groupe SOGECORE.

Il convenait dès lors de rassurer, par notre présence dans le capital et surtout notre action, tant les clients que le personnel de SOGECORE.

À notre arrivée, le Conseil de SOGECORE PARTICIPATIONS était composé de deux administrateurs actifs : l'un, le président, et l'autre, l'émanation du groupe DASSAULT.

Lors du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale introduisant les nouveaux actionnaires, ce dernier a cédé sa place d'administrateur à notre dirigeant qui est devenu ensuite l'un des deux vice-présidents de SOGECORE.

Ce faisant, il marquait ainsi son appel au soutien d'A & C CONSULTING du fait de la confiance que le groupe DASSAULT nous accordait.

En outre , notre implication directe dans l'administration de la filiale française, SOGECORE FRANCE, dont notre dirigeant était devenu le gérant (et l'est d'ailleurs toujours aujourd'hui !), a été particulièrement appréciée par le *Risk manager* de DASSAULT AVIATION (en raison notamment de notre assistance à DASSAULT RÉASSURANCE pour le traitement des questions résultant de SOLVA 2).

Au plan technique et commercial, les interventions d'A & C CONSULTING engagées dans les années 2011 à 2013 se sont également révélées très positives.

Les grands comptes de SOGECORE tels que la captive DASSAULT RÉASSURANCE mais aussi les autres clients et surtout les captives de THALES et d'AIRBUS ont été rassurés et le personnel a été stabilisé.

Par contre, le président de SOGECORE qui, du fait de ses « errements » précités, avait été obligé de céder l'essentiel de ses actions aux nouveaux entrants pour éviter la catastrophe, s'est révélé définitivement incapable de tenir la barre ; il a alors été décidé de s'en séparer.

Deux vice-présidents, dont le gérant de la Sarl A & C CONSULTING ont alors été nommés et le dispositif de direction générale a ensuite été complété par la nomination d'un président exécutif, Monsieur Guy Hofmann, proposé par nos soins.

Parallèlement, les risques de contentieux que portait SOGECORE sur deux dossiers très importants ont trouvé un aboutissement heureux car se révélant sans suite alors qu'ils avaient été provisionnés à des niveaux très élevés lors de notre arrivée dans le groupe.

En 2015, le redressement de SOGECORE ayant été complété à l'initiative des vice-présidents par des mesures visant à restructurer les filiales étrangères, à optimiser l'informatique et d'une manière générale à maîtriser les coûts (ainsi le déménagement du siège social a permis de réaliser des économies importantes !), il a été décidé de rechercher un partenariat.

Fin 2016, cette recherche s'est en fait traduite comme explicité dans le rapport de gestion de l'an dernier, par un projet de cession qui a été confirmé en mars 2017.

AW

En août 2017, un appel en garantie de passif nous a été adressé mais sa portée a finalement et heureusement été réduite après négociation avec le réclamant, le groupe Burrus, acquéreur de SOGECORE.

Pour autant, et en résumé, tout au long des années 2011 à 2016, l'intervention d'A & C CONSULTING sur la direction générale de SOGECORE, s'est révélée financièrement particulièrement positive ainsi qu'en témoigne le prix de cession des actions au groupe Burrus.

Ce faisant, le portefeuille de la société A & C CONSULTING n'a pas subi de déperdition et a pu se maintenir tout au long de cette période.

➤ **AFRIK'AWAX** (Participation)

Nous n'avons plus aucun contact avec le président d'AFRIK'AWAX qui s'est installé en Côte d'Ivoire. AFRIK'AWAX n'a de fait plus aucune activité et ce depuis plusieurs années.

Le prochain exercice verra donc la clôture comptable de notre participation dans cette société.

IV. INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET SUCCURSALES

Votre Société ne comprend aucune succursale.

V. PRÊTS INTERENTREPRISES

Aucun prêt interentreprises n'a été contracté.

VI. PERSPECTIVES 2018

La baisse à venir du chiffre d'affaires ainsi que la situation et les perspectives personnelles du dirigeant ne permettent pas, a priori, d'envisager un nouvel investissement d'importance.

VII. RÉSULTAT DE L'EXERCICE - AFFECTATION

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est un **bénéfice** de **330 276 euros** contre 31 914 euros pour l'exercice précédent, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - à la <i>Réserve légale</i> , 5 % de 330 276 €, soit | 16 514 € |
| - le solde au compte <i>Report à nouveau</i> , soit | 313 762 € |

À la suite de ces affectations, la *Réserve légale* s'élève à 17 784 euros et le compte *Report à nouveau* est porté à 337 894 euros.

Les capitaux propres ressortent à 2 074 477 euros pour un capital social de 1 718 800 euros.

VIII. CAPITAL SOCIAL

Le capital social, d'un montant de 1 718 800 euros, est détenu de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - Monsieur Alain WEBER, propriétaire de | 171 780 actions |
| numérotées de 1 à 100 et de 201 à 171 880 | |
| - Madame Christine WEBER, propriétaire de | 100 actions |
| numérotées de 101 à 200 | |

Total égal au nombre de parts composant le capital social :	171 880 actions
---	-----------------

AW

En application du décret n° 2017-1094 du 12 juin 2017, qui complète le dispositif relatif au Registre des bénéficiaires effectifs prévu par les articles L. 561-46 à L. 561-50 du Code monétaire et financier, la Déclaration des Bénéficiaires effectifs de la Société a été établie le 21 mars 2018 et reçue le 16 avril 2018 par le greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

IX. DIVERS

En conclusion, je vous demande de bien vouloir approuver ces comptes et propositions d'affectation du résultat, et donner quitus au Président et au Directeur général pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.



Votre Président est maintenant à votre disposition pour répondre aux questions et vous fournir tous renseignements complémentaires sur les points qui précèdent et espère que vous lui manifesterez une nouvelle fois votre confiance en donnant votre approbation aux résolutions qui vont maintenant être mises aux voix.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Weber', written over a horizontal line that extends to the right. The signature is fluid and cursive.

Alain WEBER

SAS A&C CONSULTING
108, boulevard Carnot
78110 LE VESINET
508 270 857 R.C.S. VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale ordinaire de la SAS A&C CONSULTING

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A&C CONSULTING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les

Ac

plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote m'ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

Ac

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Carrières sur seine, 4 juin 2018

*Le commissaire aux comptes
Alex CISSOKO*

